

DOSSIERS INSCRIPTIONS 2019 - 2020
1^{ère} DEMANDE
NOTICE EXPLICATIVE

***Dossiers à rapporter au service Enfance Jeunesse
Du 03 juin au 12 juillet 2019
Lundi, mercredi et vendredi de 8h à 18h00
Fermeture du service au public le mardi et jeudi***

***Attention
Aucune inscription ne sera prise au mois d'Aôut***

***Le non -respect de ces dates entrainera une majoration du tarif comme le prévoit
le règlement intérieur des temps d'accueils municipaux voté le 14.03.19 par
délibération n°19-043***

CONDITIONS DE DEPOTS DES DOSSIERS

1 - PAS DE RETOUR DE DOSSIER PAR MAIL

***2 - POSSIBILITE DE DEPOT DU DOSSIER DANS LA BOITE AUX LETTRES DU
SERVICE : Tout dossier incomplet sera retourné à la famille par retour de
courrier en recommandé***

3 - TOUT DOSSIER INCOMPLET DEPOSE AU SERVICE SERA REFUSE

4 - AUCUNE COPIE NE SERA EFFECTUE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

- Restauration scolaire
- Garderie périscolaire
- Etude surveillée (uniquement pour les élèves d'élémentaires)
- ACM mercredi journée complète
- ACM ½ journée : renseignement auprès du service enfance jeunesse : places limitées et commission d'attribution

Date limite de modifications POUR TOUTES LES ACTIVITES

le vendredi 20 septembre 2019

1- RESTAURATION SCOLAIRE

Inscription annuelle : 4 possibilités :

- Régulier (1 fois par semaine jour fixe): aucun justificatif à fournir (Compléter l'annexe 1).
- Régulier (2,3 ou 4 jours inscription avec jours fixes toute l'année) : fournir justificatif activité professionnelle des 2 parents (attestation, bulletin de salaire, contrat de travail...) (Compléter l'annexe 1).
- Planning (jours qui changent chaque mois) : fournir justificatif activité professionnelle des 2 parents + remplir Annexe 1 et planning annexe 1 bis à retourner au service enfance jeunesse au plus tard le **20 de chaque mois**.
- Exceptionnel : aucun justificatif à fournir (Compléter l'annexe 1) : prévenir le service Enfance Jeunesse par mail minimum **48h à l'avance**.

2- GARDERIE PERISCOLAIRE

3 possibilités : Compléter l'annexe 2 recto-verso **DANS TOUS LES CAS + copies des pages vaccinations**

- Inscription régulière (emploi du temps fixe à l'année) : Compléter l'annexe 3
- Inscription au planning (emploi du temps différent tous les mois : Compléter l'annexe 4 et à retourner au service Enfance Jeunesse au plus tard le **20 de chaque mois**
- Inscription exceptionnelle (***1 fois par trimestre***) : prévenir le service Enfance Jeunesse par mail minimum **48h à l'avance** (jours ouvrables)

3- ETUDE SURVEILLEE

Inscriptions 1 -2 -3 ou 4 jours de 16h30 à 17h30 sans goûter : Compléter l'annexe 5

MISE EN PLACE A PARTIR DU 04 NOVEMBRE 2019
(Retournée des vacances de la Toussaint)

Inscription pour l'année, pas de modifications en cours d'année (sauf raison professionnelle ou médicale)

Suite au verso

2 possibilités : Compléter l'annexe 6 recto-verso + copies des pages vaccinations + Copie de l'avis d'imposition **2017/2018 DANS TOUS LES CAS**

- Inscription annuelle (tous les mercredis de l'année scolaire) : Cocher sur l'annexe 6 la case prévue à cet effet.
- Inscription trimestrielle : Cocher sur l'annexe 6 les mercredis souhaités

Attention : *L'inscription au trimestre est à renouveler 3 semaines avant le début de chaque vacance auprès du service Enfance Jeunesse*